



# LES LINGETTES PLOMB

## APRÈS TRAVAUX

### ✓ Notre mission

A l'issue de travaux visant à supprimer le risque d'exposition au plomb, un contrôle est réalisé afin de vérifier leur bonne exécution. L'objectif de ce contrôle est de s'assurer que tout risque sanitaire est écarté avant restitution des locaux au public. La concentration surfacique des poussières au sol devra être inférieure à  $1\,000\ \mu\text{g}/\text{m}^2$  pour les échantillons prélevés.

DÉROULEMENT DE LA MISSION

### 01 PRÉPARATION

La mission est toujours précédée par une étude approfondie des documents mis à disposition par le donneur d'ordre (plans, croquis, historique du bâtiment, programme et périmètre de travaux). Il est vérifié que les travaux ont été réalisés conformément à la notification mentionnée à l'article L. 1334-2 du Code de la santé publique.

### 02 INTERVENTION

Le diagnostiqueur s'assure que les surfaces dégradées renfermant du plomb ont été traitées et que ce plomb n'est plus accessible. L'absence de débris ou poussières de peinture visibles est également vérifiée. Des mesures de la concentration en plomb dans les poussières présentes sur le sol sont réalisées dans chacun des locaux ayant fait l'objet de travaux.

### 03 ANALYSE DES PRÉLÈVEMENTS

Un échantillon de poussière est prélevé dans chaque local traité. Ces prélèvements de poussière sont réalisés à l'issue des travaux au moins une heure après le nettoyage des surfaces. Un échantillon témoin est réalisé sur le site de la mission afin de vérifier la non contamination des lingettes utilisées sur le site.

L'analyse des échantillons est conforme à la norme NF X 46-032 « Diagnostic plomb méthodologie de mesure du plomb dans les poussières au sol ».

### 04 RÉDACTION DU RAPPORT FINAL

Notre diagnostiqueur rédige un rapport final à l'issue des retours d'analyses. Si la concentration surfacique des poussières au sol est supérieure à  $1\,000\ \mu\text{g}/\text{m}^2$  pour l'un des échantillons prélevés, le propriétaire fait procéder à un nouveau nettoyage minutieux des locaux traités, préalablement à de nouveaux prélèvements de poussières.

#### BIENS CONCERNÉS

Tout bâtiment, ouvrage ou équipement ayant fait l'objet de travaux de retrait de peinture contenant du plomb.

#### DURÉE DE VALIDITÉ

A réaliser pour **chaque nouveau programme de travaux.**

#### DOCUMENTS À FOURNIR

- Plans des bâtiments,
- Liste des travaux,
- Anciens rapports plomb effectués.

# EN SAVOIR PLUS

Méthodologie des lingettes plomb après travaux

## MÉTHODOLOGIE APPLICABLE POUR LE REPÉRAGE DU PLOMB DANS LES POUSSIÈRES :

La méthodologie de prélèvement pour la recherche de poussières plomb après travaux est définie par la **Norme Afnor NF X46-032**.



La procédure consiste à faire un ou plusieurs prélèvements (1 minimum par local) à l'aide de lingettes humides dans un gabarit dont la surface est d'1/10ème de m<sup>2</sup>.

Plusieurs procédés de travail sont susceptibles d'être utilisés pour éliminer ou neutraliser des peintures au plomb :

- Le recouvrement par une autre peinture neutre, notamment sur du plâtre ou des boiseries,
- Le recouvrement par un revêtement collé, souple ou rigide,
- La pose d'un doublage rigide,
- Le remplacement des supports (fenêtres, portes, radiateurs, etc.),
- La démolition partielle ou totale,
- Le retrait par décapage chimique ou thermique,
- Le retrait par décapage mécanique, de type ponçage, grenailage ou sablage.



Les entreprises DUO-DIAG  
qui assurent cette prestation :

